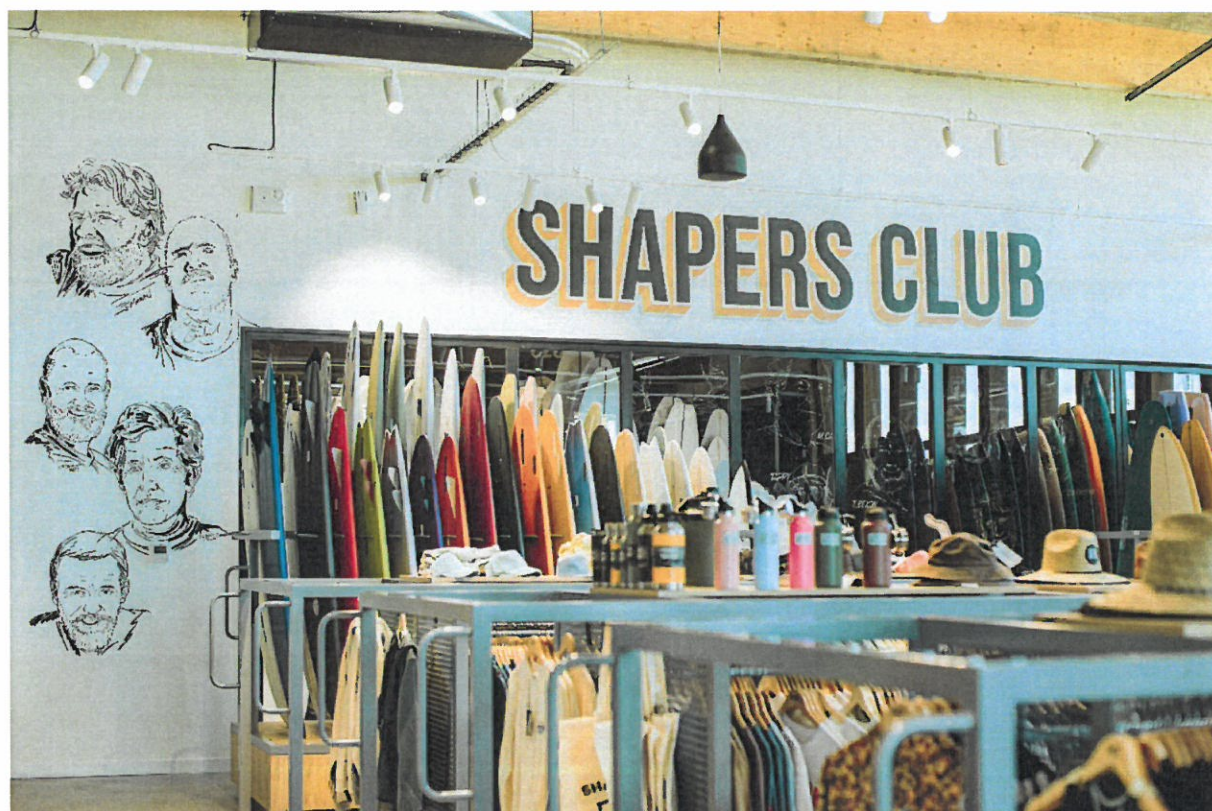


Compte-Rendu

Réunion du GAL Îles et Estuaires Charentais



Shappers Club, Marennes-Hiers-Brouage, le mercredi 03 juillet 2024 (9h30-12h00)



LISTE DE PRESENCE

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public					
Titulaires		03/07/2024	Suppléants		03/07/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
FERCHAUD Pascal	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Excusé	GOUNON Lysiane	Maire de Sablonceaux	Excusé
BERNARD-BARTHE Pierre	Adjoint au maire de Saint-Augustin	Absent	PORTIER Myriam	Maire de l'Église-sur-Seudre	Absent
RIMBAULT Raynald	Conseiller municipal de Royan	Excusé	CANOVA Annick	Conseillère communautaire CARA	Absent
GRASSET Alain	Maire de Talmont-sur-Gironde	Absent	CARRE Michèle	Elue communautaire CARA déléguée à l'agriculture, l'ostréiculture et la ruralité	Absent
BOURBIGOT Sébastien	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	GIREAUD Isabelle	Conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
MAUGAN Claude	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	PACAUD Lionel	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Absent
BESSAGUET Bruno	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	DEMENE Lydie	Maire de Port-des-Barques	Présent
LESUAVAGE Thierry	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	BURNET Alain	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
PARENT Michel	Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Excusé	SUEUR Christophe	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Excusé
BRECKHOFF Thibault	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	ROBILLARD Patrice	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BROUHARD Patrice	Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Excusé	BOMPARD Alain	Vice-Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Présent
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale	Absent

GROUPE D'INTERET 2 : collège privé					
Titulaires		03/07/2024	Suppléants		03/07/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voies	Excusé	BROCHON Jean-Pierre	Secrétaire de l'association L'huile pédagogique	Excusé
DAUTRICOURT Arnaud	Responsable de production culturelle de la Cordene Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-Maritime	Excusé
HERBAULT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Excusé	GUENEBEAULT Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Excusé
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Présent	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Absent
VINS Jérôme	Directeur du centre socioculturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan	Excusé	RICHY Emmanuel	Membre de l'Association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Auberge-Musée du Caviar et de l'Esturgeon	Absent
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Présent	VILLAUTREUX François	Directeur général adjoint de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Absent
BOSSERT Myriam	Directrice de ADCR Services	Présent	PARIS Delphine	Présidente de ADCR Services	Absent
MARION Dominique	Administrateur de la Fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Présent	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage	Absent
BENARD Eric	Entrepreneur Ostréicole	Excusé	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice	Excusé
GUINOT Philippe	Président de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Excusé	CATHELINEAU Sarah	Directrice de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Excusé
CARDINAL Renaud	DG UWL Surboards	Absent	QUIQUE Rémi	Chef de projet UWL Surboards	Présent
FAYOLLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	DUJARRIC DE LAGARDE André	Président du Conseil de Développement Royan Atlantique	Excusé
MÉTALIS Michel	Secrétaire du Conseil de Développement Rochefort Océan	Excusé	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan	Absent
DUFOUR-FRAS Delphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Présent	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent
TRIBAUDEAU Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Présent	ARRIGNON Valérie	Elue de la Chambre d'agriculture	Absent
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Présent	BOSI Alan	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Absent

Les membres associés présents :

- Rémi JUSTINIEN – Conseiller Régional, élu référent du territoire Rochefort, Royan, Marennes-Oléron
- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région nouvelle-aquitaine)

L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND – Chef de service accompagnement et financement de projets (CdA Royan Atlantique)
- Ines WAEYAERT – Animatrice de proximité (CdA Royan Atlantique)
- Cristelle BOUCHALAI-COUZON – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Emilie LE ROY – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)
- Laura DUPUY – Assistante administrative et financière des fonds Européens (Pôle Marennes Oléron)
- Pascale GUIBERT – Chargée de mission Projet de territoire et Contractualisations (CdA Rochefort Océan)
- Michaël SPADA – Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)

QUORUM

Le double quorum est atteint d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement
 30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents
 50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé

Réunion du 03/07/2024
 Minimum : 9 Votants : 16
 Minimum : 8 Votants : 10

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (annexe 1), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Généralités liées au programme
 - a. Validation du CR du 18/04/2024
 - b. Modifications de la composition du GAL
 - c. Enjeux liés à la surconsommation prévisionnelle des Fiches-Actions 2 et 3
2. Projets soumis au vote : 7 dossiers à l'étude

Le dispositif de vote électronique ne fonctionnant pas, les votes se feront tout au long de la séance à main levée.

GÉNÉRALITÉS LIÉES AU PROGRAMME (1^{ère} partie)

Michael SPADA, prend la parole afin d'ouvrir la réunion en rappelant l'ordre du jour et annonce l'absence du président de séance, Michel PARENT qui sera remplacé, comme le prévoit le règlement intérieur, par ses vice-présidents, Sébastien BOURBIGOT et Dominique MARION.

Les membres du GAL procèdent à la validation du CR de la précédente instance du GAL qui s'est tenue le 18 avril 2024 à Étaules.

Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée Le CR. Il est approuvé à l'unanimité.

Michael SPADA propose des modifications de la composition du GAL avec l'entrée de Lydie DÉMENÉ (maire de Port-des-Barques) en remplacement de Jean-Marie GILARDEAU et Myriam PORTIER (maire de l'Éguille-sur-Seudre) en remplacement de Guy MARY.

Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée la modification de la composition du GAL tel que décrite ci-dessous : Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité (Cf. version 02 du règlement intérieur en PJ).

Un premier projet est présenté avant le point consommation de la maquette.

PROJETS SOUMIS AU VOTE (1^{ère} Partie)

Un dossier de lecture envoyé préalablement aux membres de GAL contenait une fiche de présentation de projet pour chacune des opérations étudiées en séance. Une nouvelle version des fiches de présentation de projet avec la décision du GAL sont également jointe au CR.

ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN CAMION DE SANTE

Présentation du projet

Présentation du projet par Carole DEBEAUCE (Cadre de santé - Animatrice santé publique) et Dr Mariam RONCATO (Médecin)

Questions des membres au porteur de projet

Lydie DÉMENÉ : « Comment établissez-vous votre planning ? C'est en fonction des demandes, de différentes associations, des communes, les lycées vous demandent aussi ? »

Carole DEBEAUCE : Nous étions intervenus avec les lycées au tout début car nous n'avions pas encore un partenariat suffisamment grand pour combler nos 2 jours/semaine mais au bout de 6 mois, ce sont les structures qui sont venues à nous pour nous solliciter. Nous faisons en sorte d'avoir une répartition équitable sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins avec les moyens qui nous sont alloués

sur le secteur Aunis Nord, Aunis Sud, CARO, CCBM, Oléron et aux QPV de Rochefort et La Rochelle. Nos partenaires sont déjà bien identifiés ainsi que les besoins des bénéficiaires et nous nous adaptons aux besoins de tous tant en termes de fréquence de visite que de consultations proposées.

Michael SPADA précise que ce projet est mené en coopération avec le GAL de La Rochelle/Ré/Aunis et présente la répartition des budgets pour les territoires.

Débat & Vote

Carole DEBEAUCE et Dr Mariam RONCATO sortent de la salle.

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Claude MAUGAN prend la parole afin d'expliquer que ce genre de projet a peu d'innovation mais à un fort impact sur le territoire car le besoin est fort et les moyens sanitaires en baisse.

Michael SPADA précise que malgré une notation faible sur l'innovation, le projet atteint la note de 19/25 donc largement suffisant pour passer en opportunité sur cette fiche action.

Thibaut BRECHKOFF intervient pour féliciter ce projet qui répond à un besoin de la population, de l'île d'Oléron notamment, mais aussi sur l'ensemble du territoire, d'une santé plus mobile, qui va à la rencontre des habitants, même dans les campagnes plus isolées.

Sébastien BOURBIGOT met au vote à mains levées la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « Acquisition et aménagement d'un camion de santé » portée par le Groupe hospitalier Littoral Atlantique avec une note de 19/25 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	16	0	0	0	0

GÉNÉRALITÉS LIÉES AU PROGRAMME (2^{ème} Partie)

Michael SPADA prend la parole afin de détailler les perspectives de consommation de la maquette :

- Fort dépôt de dossiers et identification de nouveaux projets en perspective (dépôt d'ici la fin de l'année)
- Rappel que les montants évoluent constamment selon l'instruction et la vie du projet et que nous les mettons à jour très régulièrement.
- Hors assistance technique, 75% au global de consommé avec les projets « en bonne voie » (= ceux qui n'ont aucune raison de ne pas aboutir. Dans le détail entre les deux fonds :
 - FEDER 91% et nous savons déjà qu'en prenant en compte les dossiers en perspective, nous atteignons plus que 100% avec 2 FA très sollicitées.
 - FEADER 18% seulement de perspective de conso avec les FA 5 & 6 qui comprennent les filières, l'alimentation, l'agriculture et les circuits courts
- Les FA 2 & 3 sont en surconsommation prévisionnelle alors que la 1 et la 4 sont autour de 60%.

- En cas de surconsommation d'une FA, la priorisation pour l'instruction des dossiers ne peut se faire que selon l'ordre chronologique des dépôts des pré-demande. (Cf. document distribué durant la séance avec la liste des projets par fiche-action). Par exemple, la MSP de St Denis d'Oléron, que nous avons déjà vue et validée en GAL ne passe pas sur la liste des projets qui peuvent être financés car il a été déposé plus tard que d'autres projets. Si l'on n'agit pas, il y a des projets que vous avez déjà sélectionnés qui pourraient potentiellement ne pas passer.
- Par ailleurs, il peut paraître étonnant d'être déjà à une perspective de consommation de 75% mais gardons à l'esprit que nous sommes sur la programmation 2021/2027 et qu'il risque d'y avoir un coup d'arrêt potentiel dès fin 2025 avec les élections municipales qui impactent généralement le rythme des projets publics.

Face à cette situation, Michael SPADA rappelle les éléments juridiques et contextuels d'une modification de fiche action afin d'expliquer la raison de ce débat anticipé. Il explique les différents échanges avec le président, Michel PARENT, et la Région afin de trouver des solutions. Il expose les différentes pistes :

- La première proposition est de permettre le transfert entre les fiches actions au sein du FEDER afin de soutenir tous les projets que nous avons déjà vu en opportunité car nous n'avons pas la main sur la priorisation des dossiers. En parallèle, il serait nécessaire de mettre en place une liste d'attente sur le FEDER afin d'avertir dès le 04 juillet 2024 pour toute nouvelle pré-demande déposée que nous sommes en bout de course sur ce fonds.
- Pour répondre à la tension sur le FEDER mais tout en sanctuarisant une partie de l'enveloppe FEADER pour les projets répondant aux objectifs des FA 5 & 6, il est possible d'ouvrir une nouvelle FA FEADER faisant écho aux thématiques des FA FEDER pour y « rapatrier » certains projets.

Gilles RENOUF : « Michael, pour bien comprendre, sur le FEADER, l'enjeu d'identifier des projets, c'est sur quelle échéance ? Parce que l'enjeu développement agricole, circuits courts est intéressant. Nous avons eu beaucoup de projets sur le patrimoine et la restauration des bâtiments divers et variés mais ce volet agricole est intéressant donc il peut être sanctuarisé en effet.

Michael SPADA : « Aujourd'hui cette thématique c'est la FA6 qui est à 400 000€. Si nous n'y touchons pas, c'est déjà sanctuarisé. L'enjeu c'est de mettre en place la dynamique nécessaire pour aller chercher des projets sur cette thématique-là. Il n'y a donc pas d'échéance, hormis celle du programme. Par contre, il n'y a pas de projet supplémentaire sur la FA5 qui est à 500 000€ donc est-ce qu'on en prend un peu sur celle-ci...Le débat est ouvert. »

Xavier PASTEAU : « Nous avons également d'autres leviers, même s'ils sont beaucoup plus faibles, la coopération sur les deux fonds, pour basculer du FEADER sur d'autres types d'activités. Nous sommes à 0% et pas de projet en perspective. Nous n'allons peut-être pas sanctuariser indéfiniment ces 100 000€.

Michael SPADA : « Effectivement, il y a les deux enveloppes « coopération » du FEDER, 50 000€, et du FEADER, 50 000€ également, que nous pouvons rebasculer sur d'autres FA ».

Xavier PASTEAU : « Donc nous pouvons mobiliser d'autres fonds FEADER sans avoir besoin de toucher aux fonds dédiés à l'agriculture & l'alimentation ».

Michael SPADA : « Donc la question est de savoir : quelle est la mission que le GAL nous confie techniquement afin de travailler avec la Région d'ici le mois de décembre pour la construction d'un avenant ? Soit nous ne touchons à rien et nous devons assumer ensemble le refus d'un certain nombre de projets (y compris des projets déjà vus en opportunité), soit nous faisons les transferts entre les FA au sein d'un même fonds pour répondre au mieux aux besoins. Enfin, la dernière étape, créer une nouvelle FA sur le FEADER, avec un premier transfert d'une centaine de milliers d'euros par exemple pris sur les FA peu sollicitées ».

Alain BOMPARD : « Concernant la fongibilité des fonds, y a-t-il un plafond pour les transferts entre FA ? »

Michael SPADA : « Non, Christine, instructrice à la Région est là pour confirmer, la seule limite est que nous ne pouvons pas faire de transfert entre les fonds ».

Sébastien BOURBIGOT : « Nous pouvons réfléchir à un cadre et poser des limites pour éviter qu'un gros projet absorbe une grande partie de l'enveloppe »

Cristelle BOUCHALAI-COUZON : « Nous avons déjà des plafonds de subvention par projet sur chaque FA »

Thibaut BRECHKOFF : « L'idée est d'éviter la vampirisation d'une FA au détriment d'une autre, est-il possible de mettre un cadre en place, par exemple, un transfert ne pourrait pas excéder 50% de la somme d'une FA ? »

Fabrice THIBAUDEAU : « Aujourd'hui nous devons nous donner les moyens de répondre et de suivre jusqu'au bout les projets que nous accompagnons déjà et que nous avons validés. C'est une question de crédibilité et de légitimité de cette instance. Dans un deuxième temps, nous voyons ce que nous pouvons faire pour répondre aux autres problématiques. »

Sébastien BOURBIGOT : « Le dépassement théorique n'est pas trop élevé, avec 114%, les marges de manœuvre sont possibles. Par expérience, les porteurs susceptibles de consommer la FA6 sont des porteurs privés pour qui la demande de FEADER est compliquée néanmoins nous avons le temps pour consommer ou, en temps voulu, arbitrer pour la basculer vers d'autres FA. »

Fabrice THIBAUDEAU : « Il est aussi important de faire le nécessaire auprès des porteurs privés pour aider à cette lourdeur administrative que sont les fonds européens afin de les accompagner pour qu'ils puissent aller jusqu'au bout de la démarche. »

Michael SPADA : « A l'échelle du GAL PMO, nous nous étions beaucoup engagés sur l'accompagnement de projets agricoles privés, qui ont, pour la majorité, réussi à aller au bout. A présent, nous devons agir sur cette thématique et nous renforçons dès aujourd'hui une stratégie d'animation pour nous donner les moyens de faire émerger les projets sur ces thématiques pouvant être soutenus par notre dispositif »

Dominique MARION : « De mon côté, je suis pour une sanctuarisation stricte des FA 5 & 6. J'avais déjà parlé, avant même la construction du GAL qu'il y aurait un défaut d'animation dans ce domaine. Nous allons faire ce travail mais il n'est pas possible d'envisager de prendre de l'argent sur ces fonds avant même d'avoir bâti une stratégie. Nous avons le temps, en vue de la somme importante qui est en jeu. Mettons en œuvre les moyens nécessaires pour financer des projets sur cette thématique. Nous avons des outils et des relais pour nous donner les moyens d'aller soutenir le milieu rural et garder notre crédibilité dans ce domaine. Je demande la sanctuarisation de ces fonds jusqu'à ce que, sous contrôle des techniciens, il ne serait plus possible de consommer cet argent avant la fin de la programmation. Le GALIEC doit se donner les moyens d'utiliser tous les fonds disponibles et même d'aller en chercher d'autre si possible »

Rémi JUSTINIEN : « Je me permets de rappeler deux éléments de contexte. Premièrement, soyez prudents sur la possibilité de récupérer d'autres fonds sur un territoire qui ne les consommerait pas. Deuxièmement, quand nous parlons des fonds de cohésion européens, la Commission Européenne demande que cela s'arrête, selon la présidente de la commission, Mme Ursula Van der Leyen. Le vent frais du changement est présent dans la Commission Européenne. Souscrivant aux propos tout à fait juste de Monsieur MARION, je vous conseille de vous donner tous les moyens pour consommer au maximum cette enveloppe. »

Sébastien BOURBIGOT : « Le GAL pourrait donc peut-être demander aux techniciens de travailler sur ces objectifs :

- Se donner les moyens de financer les projets déjà examinés et validés en opportunité,
- Mettre sur liste d'attente tout nouveau projet faisant l'objet d'une pré-demande sur le FEDER à compter du 04 juillet 2024,

- Sanctuariser les FA5 et FA6,
- Ouvrir une FA10 avec un minimum de fonds pour être prêt à terme à financer les projets qui ne rentreraient pas dans les autres FA faute de fonds disponibles. »

Michael SPADA : « Oui, de notre côté, nous allons travailler sur cette proposition-là, en reparler en octobre et la validation se fera en décembre. »

Sébastien BOURBIGOT : « Avec une suppression, si nécessaire, de la coopération. »

Validation du GAL sur le principe pour travailler sur cette piste.

PROJETS SOUMIS AU VOTE (2^{ème} Partie)

SALLE MULTI CULTURELLE SUR L'ILE D'AIX

Présentation du projet

Présentation du projet par Mme Emmanuelle PHILIPPOT (cheffe du service patrimoine et tourisme) et Cyrille ORTLIEB (secrétaire générale de la commune)

Questions des membres au porteur de projet

Question : « Quand vous dites que la gestion culturelle sera déléguée à une association, avez-vous déjà identifié des associations ? »

Cyrille ORTLIEB : « Il y a une association de longue date qui vient de reformer son bureau afin de reprendre ses activités l'hiver dernier et nous l'avons interrogée sur son positionnement pour organiser des animations. Ils sont volontaires. C'est une association locale composée exclusivement de jeunes habitants dynamiques de l'île d'Aix qui a besoin d'un lieu pour des manifestations, type arbre de Noël, repas des anciens, projections pour les enfants ou des concerts l'été. »

Emmanuelle PHILIPPOT : « L'île d'Aix étant un site classé, il nous est difficile de trouver un endroit pour organiser les manifestations culturelles, des spectacles ou même de l'art de rue. Les emplacements appartiennent à des associations de protection et nous sommes obligés de demander à chaque fois l'autorisation de la DREAL. Cette salle permettra d'avoir un lieu identifié dédié à l'organisation et au développement du monde culturel, ce qui manque actuellement sur cette île. »

Question : « La salle étant collée au bâtiment du Sémaphore, n'aurait-il pas une réhabilitation seulement partielle du bâtiment ? »

Emmanuelle PHILIPPOT : La salle n'étant pas attenante au sémaphore, il n'y a aucun problème. Un précédent projet avait été mis en avant avec une rénovation du sémaphore mais les coûts étaient bien trop importants.

Cyrille ORTLIEB : La thématique du sémaphore reste tout de même fortement présente puisque la salle s'appellera « Le Sémaphore ».

Débat & Vote

Emmanuelle PHILIPPOT et Cyrille ORTLIEB sortent de la salle.

Michael SPADA et Cristelle BOUCHALAI-COUZON détaillent le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Emilie MARIOT : Si nous validons l'assiette LEADER mais que les autres cofinancements ne sont pas acceptés ou pas à la hauteur, est-ce que le projet peut être remis en cause ?

Cristelle BOUCHALAI-COUZON : Aujourd'hui vous statuez sur l'opportunité du projet, pas sur le plan de financement, la prochaine fois que nous reviendrons pour représenter le projet, le plan de financement aura certainement évolué.

Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « salle multi culturelle sur l'île d'Aix » portée par le Syndicat Mixte de Sauvegarde, de Valorisation et d'Animation des sites de l'île d'Aix avec une note de 20,5/30 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	15	1	0	0	0

LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT EN BOIS POUR LE TIERS LIEU DE LA FERME DE BROUAGE

Présentation du projet

Présentation du projet par Hanh Claire et Antoine LEVEQUE (fondateurs de la ferme de Brouage).

Questions des membres au porteur de projet

-

Débat & Vote

Hanh Claire et Antoine LEVEQUE sortent de la salle

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Fabrice THIBAudeau : « Concernant la dimension environnementale, je ne comprends pas pourquoi le projet n'a pas 10/10 car il est très bien intégré. »

Michael SPADA : « Concernant la jurisprudence que nous avons mise en place, qui est certes imparfaite mais claire et précise, nous mettons 5/10 quand les normes environnementales sont strictement respectées et nous rajoutons 1 point à chaque fois que nous identifions des efforts supplémentaires. Dans ce cas, nous avons vu les matériaux biosourcés, l'utilisation des eaux grises et les matériaux de secondes mains. 3 actions qui vont au-delà des attentes réglementaires. »

Fabrice THIBAudeau : « Et dans la dimension environnementale, peut-on parler de la dimension sociétale ? »

Michael SPADA : « Lors de la construction des critères, nous l'avons exclue de l'analyse. »

Fabrice THIBAudeau : « Ils font des actions vers le territoire, le territoire leur rend bien. »

Michael SPADA : « Ceci va jouer sur le caractère structurant et partenarial. »

Claude MAUGAN : « Le sud de l'agglomération est un désert culturel, ce projet va nous permettre de répondre aux besoins de la population dans ce domaine. »

Gilles RENOUF : « Pourquoi n'intégrons-nous pas ce projet comme un soutien à l'activité agricole, sur les fiches que nous n'utilisons pas ? »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Car c'est pour un bâtiment non agricole, plutôt artistique, malgré le fait que le porteur soit un agriculteur ».

Gilles Renouf : « Justement, la somme des deux constitue une filière qui semble émerger un peu. »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Autre point, le porteur est un privé, il sollicite donc le FEDER et non le FEADER sinon il devrait trouver un cofinanceur public qu'ils n'ont pas. »

Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « La construction d'un bâtiment en bois pour le tiers lieu de la ferme de Brouage sur la commune de la Gripperie Saint Symphorien » portée par la SARL La ferme de Brouage avec une note de 23/30 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	16	0	0	0	0

LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE D'INSERTION IEPR-SERVICES

Présentation du projet

Présentation du projet par Agathe BRUYS (Coordinatrice IEPR-Service)

Questions des membres au porteur de projet

Emilie MARIOT : « Dans le cadre de votre projet, entrez-vous dans les projets d'alimentation territoriale (PAT) qui sont en œuvre sur les territoires concernés ? Avez-vous un lien avec l'atelier de découpe qui se situe à Saujon pour faciliter le développement de cette structure ? »

Agathe BRUYS : « Oui, sur les PAT, nous participons à beaucoup de réunions sur tous les territoires. LA CARA étant précurseur dans ce domaine, le projet était déjà existant avant la mise en place des PAT mais nous suivons de près tout ce qui concerne les PAT sur nos territoires. Concernant l'atelier de transformation situé à Saujon, ce sont deux projets qui ont été portés par la CARA, d'un côté la logistique et de l'autre la transformation de manière construite et réfléchi. Nous participons effectivement à la livraison afin de distribuer la marchandise transformée dans l'atelier. »

Débat & Vote

Agathe BRUYS sort de la salle.

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération «Le développement de l'entreprise d'insertion IEPR-services» portée par IEPR Services avec une note de 17/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	16	0	0	0	0

Thibaut BRECHKOFF quitte la réunion. Le quorum reste valide :

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé

Réunion du 03/07/2024
Minimum : 9 Votants : 15
Minimum : 8 Votants : 10

CREATION DU JARDIN DES TERRASSES DU TRANSBORDEUR

Présentation du projet

Présentation du projet par Samuel COURTOIS (Directeur de la direction tourisme nautisme et sport)

Questions des membres au porteur de projet

Emilie MARIOT : « Vous parlez de l'éclairage faible permettant de protéger la biodiversité, je parlerais plutôt de limitation de l'impact de l'éclairage sur la nature. Dans ce sens, avez-vous prévu des aménagements favorables à la biodiversité sur le site ? »

Samuel COURTOIS : « La palette végétale choisie a été longuement réfléchi avec l'inspectrice des sites avec qui nous avons travaillé sur les abords pendant plusieurs mois sur le choix des plantations. »

Gilles RENOUF : « Vous parlez d'un jardin mais également d'inondations. Est-ce que l'aménagement du jardin pourrait subir des inondations chaque hiver ? »

Thierry LEASUVAGE : « C'est ça, c'est une zone inondable, ce jardin est justement étudié pour absorber et ne pas être impacté. L'inondation a une durée de 6h. La transparence hydraulique est justement présente et les plantes peuvent recevoir de l'eau dans cette proportion-là. L'éclairage a également été étudié avec la LPO pour avoir un spectre qui est un moindre impact environnemental. »

Débat & Vote

Samuel COURTOIS et les personnes en conflit d'intérêt, Sébastien BOURBIGOT, Thierry LEASUVAGE et Claude MAUGAN sortent de la salle.

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Gilles RENOUF : « Le porteur parle au passé, c'est que le projet est déjà réalisé ? »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Oui car le projet suit un calendrier global. »

Gilles RENOUF : « Et s'il y a un refus de financement ? »

Michael SPADA : « C'est la prise de risque, c'est pour cela que le caractère décisif est à 2,5/5 dans le principe de jurisprudence pour les EPCI »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Il y a d'autres phases du projet qui ne sont pas encore réalisées, s'ils n'ont pas cette subvention, ils devront décaler les autres phases d'aménagement. »

Dominique MARION : « Je suis dubitatif sur la dimension partenariale car les partenaires sont un peu tous obligatoires. Ce ne sont pas des partenaires mais des parties prenantes. »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Sur toutes les phases du transbordeur il y a des réunions publiques et une consultation des riverains. Là, vous jugez une toute petite partie d'un grand ensemble. »

Dominique MARION : « Je comprends qu'il y ait une démarche globale mais nous sommes ici pour juger sur cette partie-là, et ça ne mérite pas 4/5 en partenariat »

Michael SPADA : « L'analyse peut se porter sur le projet en lui-même mais peut aussi s'intéresser à l'objet pour lequel il a été mis en œuvre donc avoir la vision globale »

Pascal GUIBERT : « Le jardin rentre dans un projet qui est impactant au niveau territorial et c'est sûr que le jardin est un tout petit élément de tous ces aménagements qui ont d'ailleurs déjà bénéficiés d'une subvention sur la précédente programmation. »

Arnaud DAUTRICOURT : « Avons-nous une idée de la dimension du projet global ? Car je rejoins Dominique sur le fait que d'avoir une petite partie comme celle-ci est peu parlant au vu des projets déjà présentés depuis ce matin. »

Michael SPADA : « Il aurait été préférable que votre question soit posée en présence des personnes concernées pour qu'elles puissent vous répondre. »

Pascale GUIBERT : « Pour précision, dans la valorisation du pont transbordeur il y a un programme de revalorisation sur 10/15 ans qui a été adopté. La première étape est la restauration du pont transbordeur en tant que tel qui a été réalisée avec les services de l'état, et ensuite il y a la CARO, qui prend à sa charge l'aménagement des abords et la valorisation du pont. Il y a deux phases : un aspect bâtiminaire qui a permis de construire, avec l'aide de la programmation précédente, le bâtiment des terrasses qui est un bâtiment d'accueil avec un restaurant. Et une deuxième phase qui est l'aménagement paysagé du site sur la rive de Rochefort mais aussi celle d'Echillais. Une première phase a été faite l'été dernier mais le jardin des terrasses n'a pas pu être inclus dans ces premières phases car le bâtiment n'avait pas encore été livré. Enfin, d'autres phases de travaux d'aménagement sont programmées, le calendrier des travaux est prévu jusqu'en 2027. »

Dominique MARION met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « Création du jardin des terrasses du transbordeur » portée par la communauté d'agglomération de Rochefort Océan avec une note de 10,5/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	7 ¹	3	2	0	3

CHARTRE DE COMMUNICATION POUR LA DESTINATION ROCHEFORT OCEAN

Présentation du projet

Présentation du projet par Samuel COURTOIS (Directeur de la direction tourisme nautisme et sport).

Questions des membres au porteur de projet

Arnaud DAUTRICOURT : « Pour précision, c'est la communauté d'agglomération Rochefort Océan qui nous fait la demande, le travail a été fait en commun avec la mairie de Rochefort ? Office de Tourisme ? »

Samuel COURTOIS : « C'est un projet qui a été co-piloté par la CARO et l'office de tourisme. Dans la gouvernance touristique, les deux travaillent sur la définition de la nouvelle stratégie de communication, pour autant, le maître d'ouvrage est bien la communauté d'agglomération. »

Débat & Vote

Samuel COURTOIS et les personnes en conflit d'intérêt, Sébastien BOURBIGOT, Thierry LESAUVAGE, Lydie DÉMENÉ et Claude MAUGAN sortent de la salle.

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Alain BOMPARD : « J'ai deux points à souligner : un point d'équité et un point de vigilance. Est-ce que les autres offices de tourisme, CARO, CCIO/CCBM ont fait ce type de demande ? Savoir s'ils ont eux aussi un programme de communication car se pose la deuxième question, si nous mettons le doigt dans cet engrenage-là il faudra aussi répondre favorablement à tous, voir même à d'autres structures. Comme nous avons pu le voir tout à l'heure, nous sommes dans une enveloppe contrainte. Est-ce que nous ne remettons pas en question d'autres sujets qui seront plus importants et qui ne pourront être financés à l'avenir sur ces fonds européens ? »

Gilles RENOUF : « Sur la dimension partenariale, moi je m'attendais à voir un projet à l'échelle qui nous regroupe tous (Îles et Estuaires Charentais), donc je comprenais le 5/5 mais là, sachant que nous parlons d'un seul territoire, j'ai du mal à saisir. »

Pascale GUIBERT : « La communication touristique, reste, de fait, à l'échelle de l'office de tourisme. A l'échelle du programme européen, il y a trois offices qui gèrent leurs outils de communication. Pour la dimension partenariale, la note a été produite uniquement par rapport au projet de Rochefort et

¹ Nous avons constaté a posteriori que Madame DEMENE avait pris part au vote alors qu'elle était en situation de conflit d'intérêt. Nous observons toutefois que la décision du GAL aurait été inchangée en son absence.

effectivement, sur cette démarche, il y a une forte dimension partenariale car l'ensemble des acteurs touristiques ont été appelés à la démarche de A à Z avec de nombreuses réunions de travail, des ateliers, d'où une note élevée dans la dimension partenariale. Les OT de nos territoires se connaissent et travaillent ensemble en bonne intelligence mais il n'y a pas de dimension partenariale à voir sur ce type de projet, même si les autres décidaient de faire une charte de communication, ils la feraient à l'échelle de leur territoire sans forcément associer les autres OT. »

Xavier PASTEAU : « Pour l'histoire, les offices de tourisme étaient encore communaux avant 2008, ils sont passés intercommunaux, il y a peu, ce qui est déjà une révolution en soit ! Alors avant de travailler à l'échelle Îles et Estuaires Charentais sur des questions comme cela, je pense qu'on a un peu de temps. Même si nous pourrions nous donner cet objectif, pourquoi pas. Politiquement, nous sommes à l'échelle Îles et Estuaires Charentais, ce qui est récente et qui a besoin de faire ses preuves. Concernant la CARA, nous avons déjà fait ce travail l'année dernière donc vous n'aurez pas ce type de projet de notre part. »

Alain BOMPARD : « Pour rebondir, la bonne échelle au niveau des trois collectivités est le PNR mais concernant les offices de tourisme, ça n'est pas pour l'instant. »

Fabrice THIBAUDEAU : « Etant novice dans cette instance, je me pose la question de la légitimité de la CARO à avoir cette démarche. Il me semble plus pertinent, aujourd'hui de donner l'argent public à d'autres projets. Le projet est potentiellement important et la communication est nécessaire à tous les niveaux mais j'ai besoin de comprendre pourquoi. »

Michael SPADA : « Si c'est aujourd'hui possible c'est parce que la stratégie a été construite comme cela, si vous regardez la FA concernée, les chartes de communication sont éligibles. Nous aurions pu avoir une exigence plus forte pour être plus sélectif sur les projets mais l'histoire de l'association de plusieurs territoires fait que chacun voulait mettre l'accent sur des thématiques particulières. De ce fait, nous avons rendu beaucoup de choses éligibles. »

Dominique MARION : « Le questionnement peut se poser sur les personnes qui ont travaillé pour mettre au point cette stratégie. Le collège public est bien plus porteur, présent et demandeur que le collège privé qui est morcelé, qui n'a pas de cohésion. Les élus, eux, ont un intérêt commun, même s'ils ne sont pas sur le même territoire. La preuve aujourd'hui, la majorité des fonds européens vont à des collectivités qui sont portées par des élus qui signent eux même le cahier des charges de la stratégie dont ils ont besoin. »

Gilles RENOUF : « Pour bien comprendre, quel est le caractère décisif sur une action qui est déjà terminée ? »

Michael SPADA : « Nous avons construit une jurisprudence où il est noté que c'est systématiquement 2,5/5 pour un EPCI. Nous avons convenu que la somme des subventions étaient indispensables pour la structure. Même si la subvention n'est pas vitale au projet, la somme de toutes les subventions est, elle, nécessaire pour les EPCI. »

Alain BOMPARD : « Tout de même une précision, concernant Oléron et le bassin de Marennes en tous cas, les taxes de séjour qui sont collectées par les offices de tourisme sont faites pour ça, la promotion, la communication, l'image et la gestion propre à ces structures. »

Jean Christophe JANNY : « Comment fait-on pour mettre les logos de publicité européenne sur une charte de communication ? »

Cristelle BOUCHALAIS-COUZON : « Sur les documents qui définissent la charte, en bas, mais c'est plus compliqué qu'un bâtiment, ça je vous l'accorde. »

Dominique MARION met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « Charte de communication pour la destination Rochefort océan, analyse et opération test » portée par la communauté d'agglomération de Rochefort Océan avec une note de 11,5/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	3	6	2	0	4

Michael SPADA : « Avec 3 pour, 6 abstentions et 2 contre, l'opportunité du projet est validée de justesse »

Dominique MARION : « Puisque les abstentions ouvrent la voie, il y a plus d'opposition que de « Pour » donc ça ne devrait pas passer selon moi. »

Michael SPADA : « Selon le règlement intérieur, nous parlons de la majorité exprimée, là c'est le Pour qui devrait l'emporter. »

Plusieurs membres de GAL expriment leur désaccord et demandent un nouveau vote car le fonctionnement du vote (règlement intérieur) n'était pas compris de tous. Dominique MARION souhaite procéder à nouveau au vote une fois les modalités de vote mieux comprises.

Michael SPADA : « Nous allons donc procéder à un nouveau vote, dans un premier temps, vous devez vous positionner sur la notation proposée par le comité technique de 11,5/20. »

Dominique MARION remet donc au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Validation de la note de 11,5/20 conformément à la proposition du comité technique pour le projet « Charte de communication pour la destination Rochefort océan, analyse et opération test » portée par la communauté d'agglomération de Rochefort Océan.	3	3	5	0	4

Michael SPADA : « Donc, vous ne validez pas cette note. La marge de manœuvre que vous avez pourrait être sur la dimension partenariale et le caractère structurant. Vous pouvez proposer une note de 4/5 au lieu de 5/5 sur la dimension partenariale (association des partenaires non exhaustive et réalisation de la charte non dépendante du partenariat) et une note de 3/5 au lieu de 4/5 sur le caractère structurant (pas de garantie sur le transfert de la boîte à outil sur d'autres territoires). La note totale proposée serait alors de 9,5/20. »

Dominique MARION met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Validation de la note de 9,5/20 pour le projet « Charte de communication pour la destination Rochefort océan, analyse et opération test » portée par la communauté d'agglomération de Rochefort Océan	7	3	1	0	4

Gilles RENOUF quitte la réunion. Le quorum reste valide :

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement

30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé

Réunion du 03/07/2024

Minimum : 9 Votants : 14
Minimum : 8 Votants : 9

CREATION D'UN CABINET MEDICAL PLURIDISCIPLINAIRE

Michael SPADA rappelle que ce projet a déjà été présenté aux membres du GAL et qu'il avait été ajourné lors de la séance dernière par manque d'informations déterminantes.

Présentation du projet

Présentation du projet par Jocelyn VAMOUR (Coordinateur Santé - Communauté d'Agglomération Rochefort Océan) et Lydie DÉMENÉ (Maire - Mairie Port-des-Barques).

Questions des membres au porteur de projet

Dominique MARION : « Dans ce budget, si vous avez une aide de l'état, ça vient en diminution de votre part à vous ? »

Lydie DÉMENÉ : « Oui, c'est notre part d'autofinancement qui diminuera. »

Débat & Vote

Jocelyn VAMOUR et la personne en conflit d'intérêt, Lydie DÉMENÉ, sortent de la salle.

Michael SPADA détaille le plan de financement du projet et la sollicitation des fonds européens sur cette opération ainsi que la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments de jurisprudence avant de lancer le débat.

Emilie MARIOT : « La note de 8/5 pour la dimension partenariale ? »

Michael SPADA : « C'est une erreur de transcription, c'est 8/10 dans le domaine de la santé. Nous avons déterminé, lors de la construction de la stratégie, que dans le domaine de la santé, la dimension partenariale était extrêmement importante et serait donc notée sur 10 »

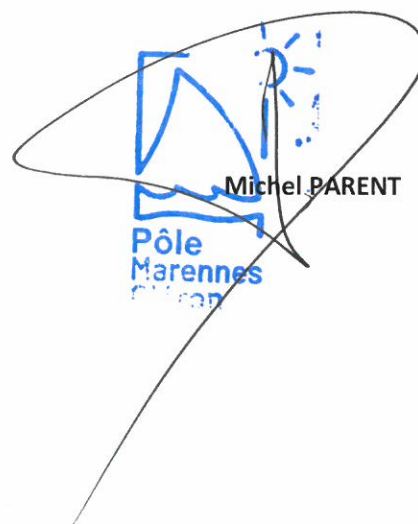
Sébastien BOURBIGOT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTÉRÊT (absent)
Opportunité de l'opération « Création d'un cabinet médical pluridisciplinaire » portée par la commune de Port-des-Barques avec une note de 22,5/35 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	13	0	0	0	1

La séance est levée à 12h50.

Le 27 Aout 2024 à Marennes-Hiers-Brouage,

Président du PETR Marennes Oléron



Michel PARENT

Pôle
Marennes
Oléron